

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : le BUREAU INTERNATIONAL

PCT

NOTIFICATION RELATIVE À LA
TRANSMISSION DE LA COPIE DU RAPPORT
PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL SUR LA
BREVETABILITÉ (CHAPITRE I DU TRAITÉ DE
COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS)

(Règle 44bis.1.c) du PCT)

Destinataire :

Date d'expédition (<i>jour/mois/année</i>)		AVIS IMPORTANT	
Référence du dossier du déposant ou du mandataire			
Demande internationale n°	Date du dépôt international (<i>jour/mois/année</i>)	Date de priorité (<i>jour/mois/année</i>)	
Déposant			

Le Bureau international transmet ci-joint une copie du rapport préliminaire international sur la brevetabilité (chapitre I du Traité de coopération en matière de brevets)

Bureau international de l'OMPI 34, chemin des Colombettes 1211 Genève 20, Suisse	Fonctionnaire autorisé n° de téléphone +41 22 338 XX XX
--	--